



Madame La Ministre de l'Ecologie, du
Développement Durable et de l'Energie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 Paris-La-Défense Cedex

Sahurs le 27 décembre 2014.

Objet :

Projet de création d'une station de transit de sédiments de dragage de la Seine en place de la chambre de dépôts existante de Moulineaux.

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Par la présente, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur un projet ICPE du GPMR (Grand Port Maritime de Rouen) dont l'enquête publique s'est achevée le 28 novembre 2014.

Cette enquête publique, dont les conclusions du commissaire enquêteur seront prochainement rendues, a fait l'objet de nombreux amendements par les habitants des communes de Moulineaux – La Bouille – Sahurs et Caumont comme des associations environnementales (Association de Défense des Berges de Seine - Association de la Boucle de Roumare), concernés par ce projet.

Il s'agit en réalité de la **mise en place d'une exploitation industrielle** de récupération des sédiments de dragage de la Seine en vue de leur revalorisation dans les travaux publics, en place d'une chambre de dépôts des boues de dragages actuellement en service située sur le territoire du village de Moulineaux, commune de l'agglomération Rouennaise.

Les études d'impacts réalisées sont incomplètes ou mal effectuées. Elles ne respectent pas les directives de la D.T.A. qui préserve tout un patrimoine paysager et environnemental ainsi que le classement de plusieurs sites et périmètres protégés.

Le projet est en totale contradiction avec le SCoT, document dont les orientations s'imposent dans un espace à caractère naturel, agricole, récréatif ou d'intérêt écologique. Des objectifs de protection gradués sont définis pour ces espaces naturels qui sont identifiés comme réservoirs ou corridors de biodiversité. Afin d'assurer la perméabilité écologique des espaces urbanisés, le SCoT définit également une trame naturelle urbaine. Par cela, il entend préserver et valoriser les éléments structurants qui dessinent le paysage en fixant notamment des prescriptions paysagères.

Notre opposition s'appuie sur des points concrets tels que :

- L'impact visuel et environnemental déplorable qui en résultera pour les riverains des rives gauche et droite du fleuve, dominée par le château Robert Le Diable, véritable site touristique de cette vallée de Seine.

- L'implantation dans un site qui vient d'être classé par décret du 26 juin 2013 – La boucle dite de Roumare – première étape d'une protection qui vise à préserver un site jugé exceptionnel au niveau national.

- Les pollutions et les risques mal appréciés. Le tracé d'un pipeline en activité se trouve sur le circuit des camions chargeant les matériaux dont le trafic est évalué à 280 passages/jour (aller et retour) les 3 premières années.

Pour lutter contre les pollutions locales, et préserver la ressource en eau potable (elle provient des eaux souterraines et principalement de la nappe de la craie ce qui rend cette ressource très vulnérable) le captage de Moulineaux est sélectionné dans la liste des captages prioritaires pour la mise en place d'actions de protection en fonction de 2 critères : L'importance de la population desservie et le niveau de la qualité de l'eau brute vis-à-vis des paramètres nitrates, métaux lourds et autres produits. Les boues rejetées sont polluées et le risque de contamination de la nappe phréatique n'est pas écarté.

Une étude récente de la SERPN (syndicat d'eau) stipule que l'ouvrage est particulièrement sensible aux pollutions ponctuelles, sans oublier les pollutions diffuses, en particulier, le ruissellement des eaux de surface chargées vers un point d'engouffrement lié avec la nappe.

Nous contestons l'étude acoustique réalisée, l'omission de recherche de pollution générée par les transports (140 passages/jours de camions), le non respect du réseau écologique de ce territoire avec des espèces naturelles protégées qui devront migrer à la recherche d'un nouvel habitat.

Ce projet d'implantation oblige Monsieur le Préfet de Région de Hte Normandie à donner son autorisation. Nous lui avons fait connaître notre opposition par lettre recommandée que nous vous communiquons en copie.

Nous avons également fait savoir au GPMR lors d'une réunion publique, cette opposition et lui avons remis un document que nous vous transmettons également.

Ce projet, s'il venait à être réalisé, aurait d'importantes conséquences négatives pour les populations avoisinantes, l'environnement, le tourisme et la qualité de vie dans cette vallée de Seine aux portes de Rouen.

Nous vous demandons Madame la Ministre, de bien vouloir intercéder pour qu'il soit procédé à une étude réaliste confirmant qu'une telle installation économique-industrielle qui serait réalisée dans une zone classée et protégée de nos Berges de Seine porterait atteinte à l'environnement et à notre patrimoine national.

Certain que notre requête ne vous laissera pas indifférente, vous remerciant à l'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce dossier,

Nous vous prions de croire Madame la Ministre, en notre plus haute considération.

Pierre Lebrun, Président de l'Association.

Pièces jointes :

- Lettre adressée à M. Le Préfet de Région Hte Normandie.
- Document remis à Mr le Directeur du G.P.M.R.